

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2023

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le douze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

12-10-2023-09

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

Date de convocation le 06/10/2023

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Procurations : 4
Votants : 13

Avaient donné pouvoir : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ

M CAMGRAND pouvoir à M LACOSTE-PEDELABORDE

M HILLOOU pouvoir à M LETARGUA

M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

Absentes : Mmes CAZENAVE, GUITTONNEAU

OBJET : MANDAT SPECIAL AUX ELUS DANS LE CADRE D'UN DÉPLACEMENT A PARIS

Axe fort du mandat, la commune a souhaité mettre en œuvre d'une politique jeunesse. L'objectif est de rendre le jeune acteur de ce projet et non consommateur de prestations.

Depuis 2021, la commune dispose de son point Jeune qui sera inauguré le 18 octobre. La citoyenneté et l'autonomie étaient au centre des actions menés au cours de l'exercice de l'année 2022-2023 (participation à la semaine bleue, séjour, participation aux manifestations communales pour autofinancer leur action).

Dans ce cadre d'un projet citoyen les jeunes ont monté un projet de découverte des monuments de Paris du 24 au 27 octobre et visiteront l'Assemblée Nationale et le Sénat le 25 octobre.

Ce projet a été présenté et validé par la Direction départementale Jeunesse et Sport. Le financement du séjour est assuré par de l'autofinancement et une subvention de trois mille cinq cents euros de la CAF. Pascal SALEFRANQUE conseiller municipal accompagnera de manière bénévole le groupe pour le séjour.

Pour les accompagner, huit élus, la Présidente et le Directeur du Centre Social de Mourenx et deux fonctionnaires feront le déplacement le 24 octobre et le 25 octobre.

La délégation prendra à sa charge les frais de repas et de transports dans Paris, la collectivité payera l'hôtel et le train :

- ✓ Les dépenses d'hébergements s'élèvent à un montant de 1 532.56 euros.
- ✓ Les dépenses de transport par train ont été avancés par le Centre Social de Mourenx, la commune s'engage à rembourser le montant de 1 397 euros au Centre social.

Les personnes désignées pour ce mandat spécial sont:

- ✓ Jacques CLAVÉ, le Maire
- ✓ Véronique ETCHART, 1^{ère} adjointe
- ✓ Jean Marc LACOSTE PEDELABORDE, 2nd adjoint
- ✓ Patricia LOQUET, 3^{ème} adjointe
- ✓ Marie Christine BAZIARD, Maire Déléguée d'Arance
- ✓ Jean François LETARGUA, Maire Délégué de Gouze

- ✓ Joelle GRAUX, Conseillère municipale
- ✓ Bernard LAMASOU, Conseiller municipal

Deux fonctionnaires feront partis du séjour : Mme ARIGAULT Laetitia et Mme CHAPUT Emilie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais d'hébergement et de transport pour le séjour à Paris pour les personnes sus nommés

AUTORISE le remboursement au coût réel à M SALEFRANQUE Pascal sur présentation de factures des frais qu'il serait amené à engager avec le groupe de Jeunes

PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune, exercice 2023 – chapitre 65 - article 6532 - fonction 021

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

